



Ville de
Cosne-Cours-sur-Loire

Service des Affaires Juridiques

MARCHE PUBLIC DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

Avis d'Appel Public à la Concurrence – A.A.P.C.

1. Identification de la collectivité qui passe le marché

Mairie de Cosne-Cours-sur-Loire
Place du Dr. J. Huyghues des Etages - B.P. 123
58206 Cosne-Cours-sur-Loire
Tél. : 03 86 26 50 00
Mail : cosne@mairie-cosnesurloire.fr

2. Objet du marché

**CAMPAGNE D'ERADICATION DES NUISANCES ANIMALIERES
POUR LA COMMUNE DE COSNE-COURS-SUR-LOIRE – ANNEE 2024**

3. Forme du marché – Mode de passation

Procédure adaptée passée en application de l'article R.2123-1-1° du Code de la commande publique

La consultation est décomposée en trois lots :

- Lot n°1 : Dératisation et répulsion des reptiles
- Lot n°2 : Démoustication larvaire et adulte
- Lot n°3 : Traitement des processionnaires du pin et du chêne

4. Variantes et options

Les variantes et les options ne sont pas autorisées.

5. Durée du marché ou délai d'exécution

Le présent marché est conclu pour une période initiale d'un an à compter de sa date de notification. Il est reconductible sur décision expresse pour une période d'un an, dans la limite de deux reconductions.

Le représentant du pouvoir adjudicateur doit se prononcer au moins 1 mois avant la fin de durée de validité du marché ; il est considéré avoir refusé la reconduction du marché, si aucune décision n'est transmise avant ce délai.

6. Critères de sélection des offres

1) Prix proposé (noté sur 12 points)

Le prix sera évalué selon la formule suivante : Note = 12 x (P1)/(P2)

P1 : Offre de prix la plus basse

P2 : Offre de prix du candidat

2) Valeur technique (noté sur 8 points)

Ce critère prendra en compte les moyens affectés par le candidat à la réalisation de la prestation, les certifications et le planning d'intervention. Ce critère sera jugé sur la base de la note méthodologique élaborée par le candidat.

Suivant la méthodologie suivante :

1 point : certifications

1 point : engagement du respect du planning, délais d'intervention

1 point : méthodologie, solutions alternatives au chimique, démarche qualité, produits utilisés présence d'un mémoire technique.

5 points : proposition d'un programme détaillé de gestion en application des directives de l'ANSES sur les rodenticides

(5 points : détaillé et conforme - 1 point : peu détaillé - 0 point : Non traité, Non conforme.)

Les offres seront classées par ordre décroissant en fonction des notes obtenues pour chacun des deux critères.

7. Langue et unité monétaire

Français Euro

8. Adresse de retrait du dossier

Sur la plate-forme dématérialisée des marchés publics Territoire Numériques Bourgogne Franche-Comté

<https://www.ternum-bfc.fr>

(Réf : NUISANCES2024)

9. Demande de renseignements administratifs et techniques

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui seraient nécessaires, les candidats devront déposer leur demande directement la plateforme dématérialisée *Territoires Numériques Bourgogne Franche-Comté* www.ternum-bfc.fr. Une réponse sera alors adressée à l'ensemble des candidats ayant retirés le dossier via la messagerie de cette plateforme.

10. Réception des offres

Les offres pourront être déposées sur la plateforme dématérialisée *Territoires Numériques Bourgogne Franche-Comté* www.ternum-bfc.fr

Les candidats disposent d'une aide technique en ligne sur ce site.

11. Modalités essentielles de financement et de paiement

Dès la réception de la demande de paiement par la personne publique, par crédit ouvert au budget (ressources propres), paiement par virement administratif dans un délai de 30 jours.

12. Date limite de réception des offres

24 mai 2024 à 12 heures, délai de rigueur

13. Instance chargée des procédures de recours

Tribunal Administratif de Dijon

22 rue Assas

21000 DIJON

Tél. : 03.80.73.91.00

14. Service auprès duquel les renseignements concernant l'introduction des recours peuvent être obtenus

Greffe du Tribunal de Dijon

22 rue Assas

21000 DIJON

Tél. : 03.80.73.91.02

15. Date d'envoi de l'avis à la publication

29 AVR. 2024

Pour le Maire,
L'Adjoint délégué aux marchés publics,
Gilbert LIENHARD.

